



Le Vide-Greniers de Stella Maris

organisé par l'Association des Parents d'Elèves

Dimanche
9 juin 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION et REGLEMENT DES EXPOSANTS

A valider sur place accompagné de votre règlement le samedi 11 mai entre 14h et 18h

à Apel Stella Maris - 40-42 – Promenade de la Barre – 64600 ANGLET – 07 70 43 30 68

angletapelstellamaris@gmail.com

www-stellamaris-sainteanne.com/notre-institution/apel - www.facebook.com/apelangletstellamaris

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Titulaire de la pièce d'identité n° : Délivrée le

par

Je souhaite exposer à ce vide-greniers en tant que

Particulier : Joindre une photocopie recto-verso de la pièce d'identité et l'attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Professionnel : Joindre une photocopie de la carte commerciale et compléter les éléments ci-dessous :

Dénomination sociale

Adresse du siège social

Code Postal : Ville :

N° de RCS :

Je réserve un emplacement de mètres linéaires au prix de 5 € le ML
(2 mètres linéaires au minimum – emplacements de 2, 4, 6 ou 8 mètres – Tables non fournies)



Numéro de Stand réservé :

Nota : Les priorités de placement sont données par ordre d'arrivée des dossiers complets.

Règlement

Art. 1 - L'accueil des exposants se fera à partir de 6h30 le dimanche matin où un placier les attendra. L'attribution des places se fera dans l'ordre d'inscription, un numéro d'emplacement sera communiqué aux exposants la veille du vide grenier. Tout emplacement non occupé à 9h15 sera considéré comme disponible et pourra être attribué à une autre personne.

Art.2 - Avant de pouvoir s'installer, tous les exposants devront OBLIGATOIREMENT passer par le placier afin de pouvoir vérifier la validité de leur réservation et l'acquiescement de leur emplacement.

Dans le cas contraire, ils n'auront accès au lieu de déballage qu'après régularisation de leurs réservations.

Art.3 - Les vendeurs sont seuls responsables sur la zone occupée, de leur sécurité, de leurs installations et de leurs

marchandises. Il ne sera accepté aucune vente de nourriture, de boissons et d'articles neufs.

Les exposants ne pourront remballer **avant 17 heures 30**.

Art-4 - Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le vide grenier en cas de force majeure, de mauvais temps ou insuffisance d'exposants. Le remboursement des exposants ne pourra être fait que pour une annulation prononcée à l'initiative des organisateurs et sera limité aux frais de location de l'emplacement.

Art.5 - Les vendeurs s'assureront de laisser les lieux propres en quittant leur emplacement.

Art.6 - Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement à la suite de quoi aucune réclamation ne sera acceptée par les organisateurs.

Ci-joint règlement de € pour un emplacement de ML x 5 €

en espèces par chèque libellé à l'ordre de Apel Stella Maris

Date et Signature :



Le Vide-Greniers de Stella Maris

organisé par l'Association des Parents d'Elèves

Dimanche
9 juin 2019

ATTESTATION SUR L'HONNEUR pour inscription au vide-greniers

A valider sur place accompagné de votre règlement le samedi 11 mai entre 14h et 18h

avec votre Bulletin d'Inscription et le Règlement des exposants
à Apel Stella Maris - 40-42 – Promenade de la Barre – 64600 ANGLET – 07 70 43 30 68

angletapelstellamaris@gmail.com

www-stellamaris-sainteanne.com/notre-institution/apel - www.facebook.com/apelangletstellamaris

Je, soussigné(e) Nom : Prénom :

Né(e) le à

Adresse :

Code Postal : Ville :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310.2 du code de commerce)
- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal).

Fait à le

Signature

**Attestation devant être remise à l'organisateur
qui la joindra au registre pour remise au Maire d'Anglet et à la Sous-Préfecture de Bayonne.**